

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

APOLLO INFRASTRUCTURE 2027 (FR0013488954)

OPCVM soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Capital non garanti en cours de vie et à l'échéance

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP APOLLO INFRASTRUCTURE 2027 est de permettre au porteur dont les parts du FCP ont été centralisées au plus tard le 28 août 2020 de participer, à horizon 7 ans, le 14 septembre 2027, à la performance positive de l'indice S&P GLOBAL INFRASTRUCTURE Price Return EUR (ci-après l'« Indice »), en contrepartie d'un risque de perte de son capital investi (ci-après « Capital Investi ») en fonction de la performance de l'indice, selon les conditions ci-dessous :

En cas de baisse de l'Indice de plus de 40%, le porteur subira, à la Date d'Echéance, une perte en capital correspondant à l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, soit une perte de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

En cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40% inclus, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence.

En cas de hausse ou de stabilité de l'Indice, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence augmentée de la performance positive de l'Indice.

Les performances de l'Indice sont calculées le 1^{er} septembre 2027 par rapport à leurs niveaux respectifs du 1^{er} septembre 2020.

Caractéristiques essentielles du FCP :

La Valeur Liquidative de Référence (VLR) est définie comme la plus haute valeur liquidative du FCP parmi les valeurs liquidatives dont la première porte la date de création du FCP (exclue) et la dernière est celle du 31 août 2020, les souscriptions étant retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le Capital Investi correspond à l'investissement initial du porteur pour toute souscription centralisée à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 28 août 2020 (inclus) à 13 heures, heure de Paris, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et maintient en conséquence dans ses actifs au moins 75% de titres de toutes capitalisations de pays appartenant à l'OCDE, libellés en euros et éligibles au PEA. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette. Jusqu'à 100% de son actif pourra également être investi en parts ou actions d'OPC. Le FCP a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ou d'exposition.

Avantages de la formule :

Une baisse de l'Indice S&P GLOBAL INFRASTRUCTURE Price Return EUR comprise entre 0% et 40% observée le 1^{er} septembre 2027 par rapport à son niveau du 1^{er} septembre 2020, entraînerait une Performance Finale nulle.

L'indice S&P GLOBAL INFRASTRUCTURE Price Return EUR est un indice diversifié géographiquement, représentatif du secteur de l'infrastructure. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un pays.

Inconvénients de la formule :

Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs dont les parts ont été centralisées avant le 28 août 2020 à 13 heures (heure de Paris) et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance.

En investissant dans ce FCP, le porteur s'expose à un risque de perte en capital si l'indice S&P GLOBAL INFRASTRUCTURE Price Return EUR subit une perte de plus de 40% le 1^{er} septembre 2027 par rapport à son niveau du 1^{er} septembre 2020. Dans ce cas, la Valeur Liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, ce qui correspond à une perte en capital de plus de 40% (soit un taux de rendement annuel du FCP inférieur à -7%), pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant l'indice S&P GLOBAL INFRASTRUCTURE Price Return EUR. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Affectation des sommes distribuables : Résultats nets : capitalisation - plus-values nettes réalisées : capitalisation

Autres informations :

Durée minimum de placement recommandée : 7 ans, 0 mois et 17 jours. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'Echéance : 14 septembre 2027.

- Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 28 août 2020 inclus à 13 heures (heure de Paris).

- Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 14 septembre 2027, se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

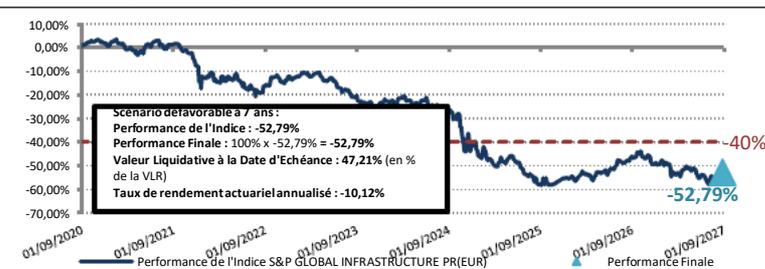
- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.
- Le porteur du FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital à la Date d'Echéance. La Protection émise par BNP Paribas en faveur du FCP permet uniquement de s'assurer que la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera au minimum égale au résultat de la formule.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence. Le FCP est conforme à la Directive OPCVM 2009/65/CE depuis le 13 juin 2020.



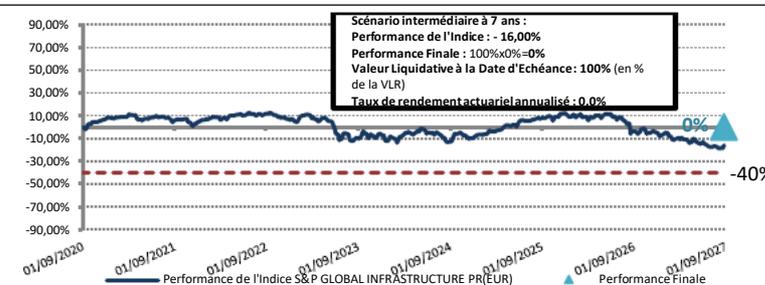
Scénario défavorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché fortement baissier à horizon 7 ans pour l'indice S&P Global Infrastructure Price Return EUR.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est négative et égale à -52,79% : la baisse de l'Indice étant supérieure à 40%, la Valeur Liquidative de Référence est diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice.

La Performance Finale est ainsi égale à -52,79% et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 47,21% de la VLR, soit un rendement annuel de -10,12%.

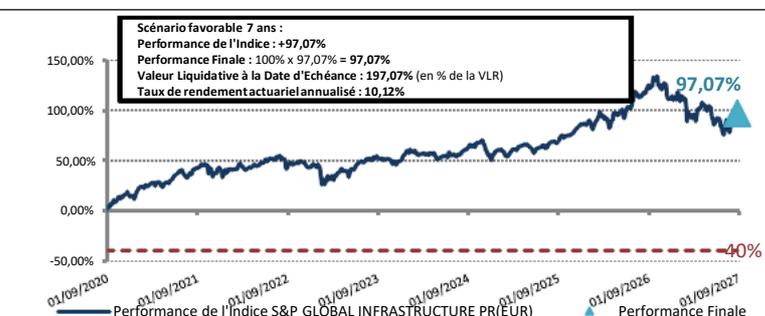
Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 14 septembre 2027 serait égale à 47,21 euros, soit une perte de 52,79%.



Scénario Intermédiaire à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché modérément baissier à horizon 7 ans pour l'indice S&P Global Infrastructure Price Return EUR. A la Date de Constatation Finale la performance de l'Indice est de -16%. Toutefois, l'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence ne prend pas en compte le pourcentage de baisse de l'indice. La Performance Finale est ainsi égale à 0%, et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 100% de la VLR, soit un rendement annuel de 0,0%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 14 septembre 2027 serait égale à 100 euros.



Scénario favorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché haussier pour l'Indice S&P Global Infrastructure Price Return EUR.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est positive et égale à 97,07% : l'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence est augmentée de l'intégralité de la performance positive de l'Indice. Le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 197,07% de la VLR, soit un rendement annuel de 10,12%.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 14 septembre 2027 serait égale à 197,07 euros.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 1% jusqu'au 28 août 2020 13 heures, heure de Paris (*)
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	3,46%**
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(**) Le pourcentage de frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse : <http://www.bnpparibas-am.com>.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022